

7 Jours

Filpac CGT

Spécial SNPEI et
titres Hersant Média

Rouen, le 15 mars 2012

150 délégués des entreprises de presse et du papier Filpac CGT ont décidé :

Les syndicats de la Filpac CGT rejettent et dénoncent la brutalité avec laquelle Philippe Hersant traite les titres d'information de son groupe, une violence qui a conduit à la destruction de 2 200 emplois dans les sociétés Comareg et HebdoPrint, un sinistre record national à ce jour.

1. **Paris Normandie, Le Havre libre, Le Havre Presse, Le Progrès de Fécamp et Liberté Dimanche doivent survivre à l'élection présidentielle.**

L'objectif commun à tous les syndicats de la Filpac CGT consiste à bloquer le compte à rebours déclenché le 29 février, qui conduirait la Société normande de presse, d'édition et d'impression (SNPEI - Paris Normandie, Le Havre libre, Le Havre Presse, Le Progrès de Fécamp et Liberté Dimanche) à remettre son sort le 11 avril entre les mains d'un tribunal de commerce, parfaitement incompetent et étranger aux affaires de presse.

Philippe Hersant se sert de la période électorale pour forcer le rythme des liquidations d'emplois jugées nécessaires aux cessions de ses titres GHM. La direction de la SNPEI, flanquée de ses liquidateurs judiciaires, agit selon les directives du groupe GHM, et sont solidaires dans la manœuvre consistant à isoler le pôle normand du reste du groupe.

Les attaques portées contre la presse normande préfigurent ce qui se passera pour les autres titres du groupe (*L'Union, Nice Matin, La Provence*).

2. **La SNPEI comme les autres sociétés du groupe Hersant doivent être l'objet d'une négociation nationale**

Le SNJ et la Filpac CGT ont obtenu une réunion nationale au ministère du Travail le 19 mars, qui doit être la première séance de cette négociation.

A l'opposé d'un traitement de la presse quotidienne d'information générale par des représentants d'un tribunal local de commerçants, le sort des titres du groupe Hersant doit être assuré par une négociation nationale, organisée par le gouvernement et sous son autorité, en présence des groupes Rossel-La Voix, Hersant, des syndicats patronaux représentatifs et des représentants syndicaux des salariés, ceux de la SNPEI en tête.

Le rendez-vous du 19 mars au ministère du Travail devient celui de tous les syndicats de la Filpac CGT, qui, par leur présence ce jour-là, appuieront la démarche des syndicats du groupe Hersant.

3. **Le plan de licenciements (PSE) et le plan de départs contraints (PDV) doivent être immédiatement arrêtés, la SNPEI doit figurer dans la liste des cessions opérables**

Il n'existe aucune autonomie de la direction de la SNPEI à l'égard du groupe Hersant, les mesures de destruction des emplois ne relèvent d'aucune façon d'un plan de redressement, mais d'actes assimilables à un meurtre avec préméditation. Ce que Philippe Hersant a ordonné de faire, il peut le défaire aussi vite !

Il n'est pas question pour les salariés de la SNPEI, pas plus que pour les autres salariés du groupe, de payer une première facture, puis de se résigner à payer les suivantes, à mesure que se déroule le plan de cession concocté dans la plus grande opacité par Philippe Hersant.

Les titres et les emplois ne doivent pas faire les frais des caprices de celui qui a décidé de se réfugier en Suisse. C'est pourquoi la société SNPEI, parfaitement viable si elle est gérée dans l'intérêt de l'information et des lecteurs, doit figurer au nombre des sociétés rachetées par le groupe Rossel-La Voix.

4. Le redressement de la SNPEI des sociétés du groupe Hersant passe par des investissements et une politique de relance éditoriale, et non par des amputations de la masse salariale.

L'avenir des titres du groupe Hersant et de son pôle normand dépend des investissements pour les relancer, de la stimulation de la création éditoriale dans une presse aujourd'hui portée par les attentes des lecteurs, stimulées par les débats liés aux élections.

Qui peut prétendre que le redressement d'un journal quotidien d'informations générales suppose qu'on assomme son personnel, qu'on taille dans ses effectifs, et qu'on taise soigneusement le sort qui lui est réservé ? Qui pourrait se permettre, à moins de se comporter en voyou, d'opposer l'imbroglio de ses dettes et la meute de ses créanciers aux tâches d'information qui sont le lot des entreprises de presse ?

La dictature de dettes privées est étrangère à la conception démocratique de l'information. C'est pourquoi les garanties d'investissements doivent être fournies en cas de cession. La fortune professionnelle et personnelle du propriétaire actuel, riche éditeur helvétique et héritier l'empire de presse de feu Robert Hersant doit servir de gages.

5. Les conséquences, toutes négatives, des états généraux de la presse de 2008, les dégâts cumulatifs opérés par les forces du marché, appellent une loi fondamentale qui protège l'information, sur quelque support que ce soit, du danger des opérations financières.

S'il est évident que la responsabilité personnelle de Philippe Hersant est engagée, les syndicats de la Filpac CGT reconnaissent dans la situation du groupe GHM les conséquences de l'orientation adoptée après les états généraux de la presse.

Une distribution balkanisée, une impression menacée de restructurations permanentes, des sièges éditoriaux malmenés, des périmètres de groupes de presse remodelés par des opérateurs figurant parmi les grands banquiers et les grands industriels... **La tempête qui secoue la presse relève bien plus du désordre des marchés que de la révolution technologique.**

C'est pourquoi la Filpac CGT, dans la perspective toute proche des élections législatives, appelle une loi protectrice des intérêts d'une information démocratique, libre donc indépendante des pouvoirs. Elle se déclare prête à participer à la rédaction d'un tel projet, avec toutes les forces soucieuses de sauver l'information des forces de l'argent.

6. Calendrier et mode d'actions

Les équipes syndicales Filpac CGT, en fonction du pacte de solidarité et du constat d'accord unanime sur la nécessité de l'action forte et simultanée dans toute la presse, ont décidé de la feuille de route suivante :

- **Les « Lundis Paris Normandie » : tous les lundis jusqu'au 11 avril sont consacrés dans les entreprises de presse à Paris Normandie et à la presse havraise, sous la forme minimale d'assemblées générales d'information au personnel, avec arrêt de travail.**
- **Le premier « Lundi Paris Normandie » se tient le 19 mars en fin d'après-midi. Il suit la réunion au ministère du Travail. Il constitue la première action nationale coordonnée, qui doit être visible et médiatisée. Il devra s'accompagner de demandes d'entrevue aux directions locales, auxquelles il sera demandé la parution d'un communiqué sur les axes contenus dans le présent 7 Jours.**
- **Ces lundis ne préjugent pas de nombreuses autres actions qui ne manqueront pas de ponctuer la lutte sur l'emploi, l'information et la pérennité des titres normands du groupe GHM.**
- **Le 4 avril, date prévue pour la réunion du comité de groupe, sera celui d'une convergence des actions vers les représentants du groupe GHM.**
- **En tout état de cause et par précaution, le 11 avril est retenu comme la date d'une mobilisation nationale, d'ores et déjà enregistrée par le SNJ au niveau national, en direction du tribunal de commerce.**

